



UNION EUROPEENNE
MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE Tunisie 2014
Elections présidentielles

DECLARATION PRELIMINAIRE

**LE PEUPLE TUNISIEN RENOUVELLE SON ATTACHEMENT A LA DEMOCRATIE LORS DES PREMIERES
ELECTIONS PRESIDENTIELLES CREDIBLES ET TRANSPARENTES**

Tunis, le 25 novembre 2014

CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES

- Lors des premières élections présidentielles pluralistes et transparentes, le peuple tunisien a renouvelé, dans une ambiance sereine, son attachement aux valeurs démocratiques.
- L'Instance supérieure pour les élections (ISIE) a de nouveau fait preuve d'indépendance, d'impartialité et de compétence, et ses branches régionales ont également démontré leur neutralité, leur bonne organisation et leur fort engagement civique. L'Instance a dressé un bilan de son travail en amont de l'élection présidentielle, exercice qui a débouché sur un renforcement de la formation et l'adoption d'un certain nombre d'améliorations techniques.
- Les données d'inscription ventilées par genre et tranche d'âge indiquent que les femmes et les jeunes sont sous-représentés dans le registre électoral : les femmes constituent 46% des électeurs inscrits, alors qu'elles représentent 51% de la population. Pour leur part, les jeunes entre 18 et 21 ans constituent à peu près 10% de la population en âge de voter mais moins de 5% des inscrits. L'ISIE a réinséré 489 électeurs qui s'étaient inscrits mais n'avaient pas retrouvé leurs noms sur le registre électoral, pour la plupart à l'étranger.
- Le parrainage des candidats par des élus ou par des citoyens et le dépôt d'une caution financière raisonnable sont des conditions qui ne limitent pas de façon excessive le droit de se porter candidat. Des 70 aspirants, 27 ont été retenus provisoirement par l'Instance, parmi lesquels une seule femme. L'ISIE a dû vérifier environ 800 000 parrainages de citoyens présentés par les candidats dans un délai court et avec des moyens limités et a identifié des irrégularités dans bon nombre de dossiers.
- La campagne électorale s'est déroulée dans une ambiance calme et pluraliste. L'exercice des libertés d'expression et de rassemblement a été garanti. Les candidats ont largement respecté les normes de la campagne, dont la mise en œuvre s'est avérée moins complexe que lors des élections législatives. La grande majorité des infractions relevées par les contrôleurs de l'ISIE ou observées par la MOE UE ont été d'importance mineure.
- Les médias audiovisuels publics et une partie des médias privés observés ont généralement assuré une couverture équilibrée des candidats, notamment à travers d'interviews conduites de manière impartiale. Le nombre de candidats à l'élection présidentielle a rendu plus simple la tâche d'informer de façon équitable et a permis aux médias audiovisuels, notamment publics, de mieux se concentrer sur les candidats et leurs messages que lors des élections législatives. La Haute Autorité Indépendante pour la Communication Audiovisuelle (HAICA) a contribué de manière positive au respect des règles de couverture de la campagne.
- La société civile tunisienne a considérablement renforcé son implication dans le processus électoral. Pour les élections présidentielles, des accréditations nationales ont été accordées à plus de 25.000 observateurs, ce qui représente une augmentation de presque 80% par rapport aux élections du 26 octobre.



UNION EUROPEENNE
MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE Tunisie 2014
Elections présidentielles

- La journée électorale a été bien organisée et s'est déroulée dans un climat de respect. Les observateurs de la MOE UE ont évalué de manière positive ou très positive la conduite du vote et du dépouillement, ainsi que sa transparence, dans la quasi-totalité des 584 bureaux observés. La mission a aussi constaté que des représentants de candidats étaient présents dans 98% des bureaux et des observateurs électoraux tunisiens dans 66%, pourcentage identique à celui enregistré le 26 octobre. L'agrégation des résultats dans les bureaux centraux a été plus fluide que lors des élections législatives, surtout grâce aux mesures adoptées par l'ISIE. La MOE UE attend la publication des procès-verbaux sur le site internet de l'ISIE et observera une éventuelle phase de contentieux électoral.

EVALUATIONS PRÉLIMINAIRES

I. L'ADMINISTRATION ELECTORALE

L'ISIE a de nouveau fait preuve d'indépendance, d'impartialité et de compétence pendant la préparation de l'élection présidentielle, et les Instances régionales pour les élections (IRIEs) ont généralement fait de même.

Même si l'ISIE a pu assurer le bon déroulement du scrutin, du dépouillement et de l'agrégation des résultats lors des élections législatives, l'Instance en a dressé le bilan afin de perfectionner son travail en amont de l'élection présidentielle. L'ISIE a abordé l'analyse de sa performance de façon précise et critique, ciblant des erreurs qui n'avaient pourtant pas eu d'impact sur l'intégrité du scrutin.

Cet exercice a engagé tous les départements de l'ISIE et les membres de toutes les Instances régionales. Sur la base de son bilan, l'ISIE a lancé un programme pour renforcer la formation des membres des IRIEs, ainsi que des présidents de bureaux de vote et du personnel de coordination et de logistique, responsables, entre autres de la distribution des matériaux et de l'agrégation des résultats. L'ISIE a décidé d'augmenter le nombre d'agents chargés de la vérification des procès-verbaux, et de fournir un meilleur appui informatique à l'agrégation manuelle. Elle a également tenté de simplifier les parcours de collecte de procès-verbaux, et de clarifier les instructions pour l'envoi des procès-verbaux scannés afin de permettre leur publication plus rapide.

L'accréditation des représentants des candidats, qui avait posé des problèmes lors des législatives, s'est déroulée cette fois dans des délais plus réalistes afin de faciliter l'émission et la distribution des badges. L'ISIE a finalisé des outils simples et efficaces, notamment une enveloppe en braille pour permettre aux non-voyants de voter de façon autonome, ainsi qu'une règle sur mesure pour s'assurer que les signatures des électeurs se placent au bon endroit sur la liste d'émargement, ce qui facilite la concordance entre le nombre d'électeurs ayant voté et celui des bulletins dans l'urne.

II. L'INSCRIPTION DES ELECTEURS

Entre les deux scrutins, l'ISIE a ouvert une période exceptionnelle de vérification pour les électeurs qui se seraient inscrits mais n'auraient pas retrouvé leur nom sur le registre électoral. Suite à cette démarche, l'ISIE a corrigé l'omission des noms de 489 électeurs, pour la plupart à l'étranger. Plus de 9.000 électeurs ont demandé leur insertion, mais seuls 1.618 ont fourni une preuve qu'ils s'étaient réellement inscrits. L'ISIE a également permis 1.129 changements de bureaux de vote pour des électeurs inscrits en dehors de la Tunisie.

Les données d'inscription ventilées par genre et tranche d'âge indiquent que les femmes et les jeunes sont sous-représentés dans le registre électoral : les femmes constituent 46% des électeurs inscrits, alors qu'elles représentent 51% de la population. Pour leur part, les jeunes entre 18 et 21 ans représentent à peu près 10% de la population en âge de voter, mais moins de 5% des électeurs inscrits,



UNION EUROPEENNE
MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE Tunisie 2014
Elections présidentielles

et les Tunisiens entre 22 et 30 ans constituent 24% de la population, mais seulement 20% des électeurs.

III. DEPÔT DES CANDIDATURES A L'ELECTION PRESIDENTIELLE

Le parrainage des candidats par des élus ou par des citoyens et le dépôt d'une caution financière raisonnable sont des conditions qui ne limitent pas de façon excessive le droit de se porter candidat. Des 70 aspirants, 27 ont été retenus provisoirement par l'Instance, les autres n'ayant pas rempli les conditions requises.

L'ISIE a dû vérifier environ 800 000 parrainages de citoyens présentés par les candidats¹ dans un délai court en disposant de moyens limités. L'Instance a identifié des irrégularités dans un bon nombre de dossiers, telles des parrains non-inscrits, de nombreux cas d'électeurs ayant parrainé plus d'un candidat ou des parrainages non signés. L'ISIE a publié certaines listes de parrains et a mis en place un service en ligne afin de permettre aux citoyens de vérifier si leurs noms avaient été utilisés contre leur gré. De nombreux citoyens ont introduit des plaintes auprès du Ministère public et l'ISIE a dénoncé le vol de la base de données d'une compagnie privée qui aurait pu être utilisée comme source de faux parrainages.

Le 24 octobre, l'ISIE a publié la liste définitive des 27 candidats suivant la clôture du contentieux devant le Tribunal administratif. Ni les 23 recours en première instance ni les 15 appels introduits par des candidats rejetés n'ont été acceptés. Le Tribunal a statué sur les recours d'une façon minutieuse, se prononçant sur tous les arguments présentés par les requérants dans les délais courts imposés par la loi.

IV. CAMPAGNE ELECTORALE

La campagne électorale s'est déroulée dans le calme, sans violence et largement sans discours d'incitation à la haine. Les libertés d'expression et de rassemblement ont été respectées. 27 candidats étaient en lice, parmi lesquels une seule femme. Le retrait de cinq candidats après la publication de la liste définitive², n'a pas eu d'effet juridique sur la comptabilisation des résultats et n'a pas entraîné de modification du bulletin de vote.

La mise en œuvre des règles de campagne³ s'est avérée plus simple que lors des élections législatives grâce au nombre plus réduit des candidats et du fait que la campagne a été organisée au niveau national plutôt qu'à l'échelon régional. Les candidats ont généralement respecté la réglementation, et la grande majorité des infractions relevées par les contrôleurs de l'ISIE ont été d'importance mineure. L'ISIE a saisi le ministère public de 22 infractions électorales qui concernent le non-respect des règles d'affichage, l'utilisation de médias étrangers, la publicité politique et, dans un seul cas, l'incitation à la haine.

Les médias ont joué un rôle plus important dans la campagne présidentielle que dans celle des élections législatives. En revanche, la campagne a été cette fois moins visible dans les rues. Selon nos observations, seuls les candidats Beji Caid Essebsi, Moncef Marzouki et Hama Hammami ont organisé de grands rassemblements. Beji Caid Essebsi, Moncef Marzouki, Hama Hammami et Slim

¹ Selon la loi, un candidat doit être parrainé soit par 10 membres de l'Assemblée, soit par au moins 10.000 électeurs sur 10 circonscriptions, dont 500 doivent être inscrits dans chacune d'entre elles.

² Il s'agit d'Abderrahim Zouari, Mohamed Hamdi, Mustapha Kamil Nabli, Abderaouf Ayadi et Nouredine Hached.

³ A l'occasion de la campagne électorale pour les présidentielles, l'ISIE a rappelé, à travers des notes explicatives, certaines dispositions de la loi électorale et de la décision relative aux règles de la campagne électorale. D'une part, l'utilisation par les candidats des ressources de leurs partis est permise à condition qu'elle soit rémunérée ; d'autre part, l'interdiction du financement étranger reste applicable également pour la campagne à l'extérieur du pays. Enfin, l'ISIE a été favorable à un assouplissement de la loi concernant l'interdiction de l'utilisation des médias étrangers, permettant par exemple aux candidats de parler aux médias étrangers à condition que le contact avec les médias se fasse de manière spontanée, non répétitive et qu'il ne recèle pas de la propagande politique.



UNION EUROPEENNE
MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE Tunisie 2014
Elections présidentielles

Riahi ont mené des campagnes de proximité (porte-à-porte, réseaux sociaux, sorties dans les marchés, cafés politiques). Certains candidats, notamment Beji Caid Essebsi, Larbi Nasra, Mondher Zenaïdi, Yassine Chennoufi, Slim Riahi ou encore Mohamed Frikha ont loué des grands emplacements publicitaires sur les axes principaux des agglomérations⁴. De l'avis de certains candidats et d'articles d'opinion la campagne aurait été caractérisée par une bipolarisation croissante.

Les ressources des candidats provenaient d'une part d'une subvention publique modeste à hauteur de 80.000 DT, allouée à tous les candidats, et d'autre part de l'autofinancement et du financement privé. Il est à noter que 22 candidats ont reçu la première tranche de la subvention seulement le vendredi 14 novembre, trois semaines après la date prescrite par la loi⁵. Le gouvernement a fixé le plafond global des dépenses de campagne pour chaque tour des élections présidentielles à 10 fois le montant de la subvention publique.

V. ENVIRONNEMENT MEDIATIQUE

Comme lors des élections législatives, les libertés d'opinion, d'expression et d'information garanties par la Constitution ont été respectées et les médias tunisiens ont pu couvrir librement la campagne présidentielle.

La loi électorale et les décisions de l'ISIE et de la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) obligent les médias à assurer une couverture impartiale et à accorder aux candidats le même temps d'antenne. Lors des législatives, le respect de ce devoir d'équité s'était avéré difficile, voire impossible, en raison du grand nombre de listes, plus de 1.300. Le nombre bien plus réduit de candidats à l'élection présidentielle – 27, dont 5 se sont retirés avant ou au cours de la campagne – a facilité la tâche d'informer de façon équitable et a permis aux médias audiovisuels, notamment publics, de mieux cerner les candidats et leurs messages. La chaîne publique *Watania 1*, qui a consacré aux candidats - hors des sessions d'expression directe - 30 fois plus de temps que pendant les élections parlementaires, en est un bon exemple.

Presque tous les médias audiovisuels observés⁶ se sont abstenus d'organiser des débats et ont opté pour la diffusion d'interviews avec les candidats. Les médias publics (*Watania 1* et *Radio Nationale*) ont fait preuve de neutralité en diffusant des interviews avec les candidats, généralement de la même durée, selon leur ordre sur le bulletin de vote. Egalement, la télévision privée *Hannibal TV* et la radio *Mosaïque FM* ont interviewé la plupart des candidats de manière équitable. Tous les médias mentionnés ont également veillé à assurer l'équilibre dans leurs programmes d'information.

Nessma TV a garanti l'accès des candidats aux interviews, mais elle a clairement accordé plus de temps d'antenne à Hama Hammami, qui a reçu presque 25% de la couverture que la chaîne a dédiée aux candidats⁷. La télévision *Hiwar Tounsi*, qui n'a pas de programmes d'information, n'a interviewé que sept candidats pendant le *prime time*.

A quelques exceptions près, les médias audiovisuels ont respecté l'interdiction de diffuser de la publicité politique et de publier des sondages pendant la période électorale⁸. La violation la plus

⁴ A la différence des règles régissant la campagne pour les élections législatives, la loi électorale autorise la location de grands emplacements publicitaires pour les élections présidentielles.

⁵ La subvention doit être versée aux candidats 7 jours avant le début de la campagne électorale.

⁶ Entre le 1er et le 21 novembre, la MOE UE a observé cinq chaînes de télévision (*Watania 1* et *2*, *Hannibal TV*, *Nessma TV* et *Hiwar Tounsi*) entre 18h00 et 24h00 et trois radios (*Radio Nationale*, *Mosaïque FM* et *Shems FM*) entre 7h00 et 9h00 et entre 12h00 et 14h00 pendant toute la campagne électorale. Les sessions d'expression directe n'ont pas été prises en considération. Le monitoring a également inclus trois quotidiens nationaux (*La Presse de Tunisie*, *Achourouk* et *Le Maghreb*) entre le 2 et le 22 novembre. Les moniteurs ont enfin évalué d'une manière qualitative le contenu d'un échantillon de quatre sites internet (*Tuniscope*, *African Manager*, *Business News* et *Web Manager Center*).

⁷ Contrairement aux autres candidats, il a été interviewé à deux reprises et la première interview a été rediffusée. Hammami a été le seul candidat à avoir bénéficié d'une émission au ton positif consacrée à le présenter dans son entourage familial.

⁸ *Nessma TV*, *Radio Express FM* et *Zitouna TV* ont été sanctionnés par la HAICA et ont été frappés d'une amende de 20.000 DT pour avoir commenté les résultats de sondages liés aux élections présidentielles.



UNION EUROPEENNE
MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE Tunisie 2014
Elections présidentielles

flagrante a été la diffusion, clairement publicitaire, du premier meeting de campagne de Béji Caïd Essebsi par *Nessma TV*, ce qui a entraîné une sanction de la HAICA.

La presse écrite n'est obligée que de « garantir l'égalité des chances entre les candidats ». La plupart des journaux observés ont montré des orientations éditoriales plus explicites que pendant les élections législatives. Le journal *Le Maghreb* a été ouvertement critique à l'égard du président Moncef Marzouki : presque 25% de la couverture qu'il lui a dédiée était négative. Le journal *Achourouk* a consacré beaucoup plus d'espace à Béji Caïd Essebsi qu'aux autres candidats, dont 12% sur un ton positif. En revanche, la couverture de la *Presse de Tunisie*, un journal appartenant à l'état, était plus équilibrée et neutre.

Les résultats détaillés du suivi des médias par la MOE UE sont publiés en annexe de cette Déclaration préliminaire.

VI. SOCIETE CIVILE

La société civile tunisienne a considérablement renforcé son implication dans le processus électoral. Pour les élections présidentielles, 25.000 observateurs appartenant à 25 missions ont été accrédités, ce qui représente une augmentation de presque 80% par rapport aux élections du 26 octobre.

VII. JOURNEE ELECTORALE ET AGREGATION DES RESULTATS

La journée électorale a été bien organisée et s'est déroulée dans un climat de respect. Tout comme lors des législatives, les électeurs ont pu identifier leurs bureaux de vote facilement, et le personnel et les matériaux nécessaires étaient sur place à temps. Dans les centres observés par la MOE UE, les femmes représentaient plus de la moitié des membres des bureaux de vote mais seulement un tiers des présidents.

Les observateurs de la MOE UE ont constaté que les membres des bureaux de vote maîtrisaient les procédures, et ont évalué l'ouverture des bureaux de manière positive ou très positive dans tous les bureaux observés. Ils ont également noté que le déroulement du vote et sa transparence étaient bons ou très bons dans 99% des cas observés, et que l'environnement général du scrutin était bon ou très bon dans 97% des centres de vote.

Des représentants de candidats étaient présents dans 98% des bureaux de vote observés par la MOE UE. Ceux de Béji Caïd Essebsi l'étaient dans 86% et ceux de Moncef Marzouki dans 56%. Les représentants de Hamma Hammami et Slim Riahi étaient présents respectivement dans 24% et 19% des bureaux de vote. La MOE UE a signalé la présence d'observateurs électoraux tunisiens dans 66% des bureaux de vote, pourcentage identique à celui enregistré le 26 octobre. Tout comme les représentants de candidats, ils ont pu s'acquitter de leurs tâches librement.

Le dépouillement s'est achevé plus rapidement que lors des législatives, mais toujours dans la transparence : les observateurs MOE-UE ont signalé que l'intention des électeurs était respectée et que les suffrages ont été correctement attribués aux candidats. Les procès-verbaux ont été signés par les représentants des candidats et affichés à l'extérieur des bureaux dans 100% des cas observés.

L'agrégation des résultats dans les bureaux centraux était encore mieux organisée que lors des élections législatives, surtout grâce aux mesures adoptées par l'ISIE : la livraison et la vérification des procès-verbaux ont été plus rapides, et le renforcement du personnel a facilité un processus plus fluide. A quelques exceptions près, les représentants des candidats et les observateurs ont eu un meilleur accès aux données que le 26 octobre. La MOE UE attend la publication des procès-verbaux sur le site internet de l'ISIE et observera une éventuelle phase de contentieux électoral.



UNION EUROPEENNE
MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE Tunisie 2014
Elections présidentielles

A l'invitation du Gouvernement Tunisien et de l'ISIE, la Mission d'Observation Electorale de l'Union européenne (MOE UE) est présente dans le pays depuis le 17 septembre 2014. La MOE UE est dirigée par Mme. Annemie NEYTS-UYTTEBROECK, membre du Parlement européen. 93 observateurs de 26 des 28 Etats Membres l'Union européenne (UE), de la Suisse et de la Norvège ont été déployés dans l'ensemble du pays dans le but d'évaluer le processus des élections présidentielles au regard des normes internationales ainsi que des lois tunisiennes. Une délégation du Parlement Européen, présidée par M. Michael GAHLER et composée de six députés, a rejoint la mission et partage ces conclusions.

La Mission formule ses conclusions préliminaires en toute indépendance et conformément à la Déclaration des principes pour l'observation électorale internationale des Nations Unies d'octobre 2005. Le jour du scrutin, les observateurs de la MOE UE ont visité 584 bureaux de vote (5,3 % du total) dans les 27 circonscriptions du pays pour y observer l'ouverture, le vote, le dépouillement et la transmission des résultats.

Après avoir observé la campagne, la MOE UE continuera à observer les développements post-électoraux, en particulier la centralisation des résultats et la phase éventuelle du contentieux électoral y compris le traitement des infractions électorales. La MOE UE observera aussi le deuxième tour de l'élection présidentielle dans toutes ses étapes et diffusera une nouvelle Déclaration deux jours après le scrutin. La mission publiera un rapport final sur l'ensemble de ses observations, qui pourra inclure des recommandations, dans les semaines qui suivront la fin du processus électoral.

La mission souhaite exprimer ses remerciements au Gouvernement de la Tunisie, à l'ISIE, à la HAICA, au Tribunal administratif et à toutes les autorités nationales, ainsi qu'aux partis politiques, aux missions d'observation nationales et internationales et aux organisations de la société civile pour leur coopération et leur accueil chaleureux au cours de la période d'observation. La mission est aussi particulièrement reconnaissante à la Délégation de l'Union Européenne à Tunis, ainsi qu'aux missions diplomatiques des Etats membres. Cette Déclaration sera également disponible en arabe sur le site web de la Mission: <http://www.eucom.eu/tunisie2014>. Seule la version française est officielle.

Pour plus d'information, contactez :

José Antonio de Gabriel, Observateur Chef adjoint, tél : (+216) 71268423
Alessandro Gori, Attaché de presse, tél : (+216) 98754506

Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne Tunisie 2014

Le Corail Suites Hôtel, 5ème étage, Les Berges du Lac II, Tunis